



CREDIT FONCIER ET COMMUNAL
D'ALSACE ET DE LORRAINE-
BANQUE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 21 mai 2010

exercice 2009

société anonyme au capital de 5.535.150 €
siège social à 67000 Strasbourg 1, rue du Dôme
568 501 282 RCS Strasbourg

Strasbourg, avril 2010

Nous avons l'honneur de vous informer que les actionnaires du CREDIT FONCIER ET COMMUNAL D'ALSACE ET DE LORRAINE-BANQUE sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le **vendredi 21 mai 2010 à 11 heures 15** qui se tiendra au

SOFITEL Strasbourg
place Saint-Pierre le Jeune
67000 STRASBOURG

ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport de gestion 2009
- 2) Rapport du Président du Conseil d'Administration
- 3) Rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice
- 4) Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-40 du Code de commerce
- 5) Approbation des bilans et des comptes de résultats sociaux et consolidés aux normes IFRS de l'année 2009
- 6) Affectation du résultat
- 7) Changement d'administrateur
- 8) Renouvellements d'administrateurs
- 9) Divers

*
* *

*A l'issue de l'assemblée générale, un buffet
réunira les actionnaires présents.*

EXPOSE SOMMAIRE

Dans une conjoncture économique dégradée le CFCAL s'est mobilisé tout au long de l'année auprès de ses clients et partenaires pour les accompagner dans leurs projets. Cette mobilisation qui a été conduite avec le souci de préserver des bases financières saines, n'a pu enrayer la chute de la production de crédits nouveaux (- 35 %).

Avec 114 215 K€ de réalisations nouvelles contre 178 140 K€ au 31 décembre 2008, la production de crédit enregistre un recul significatif, en ligne avec l'évolution du marché de la restructuration. La demande de prêt reste cependant soutenue, mais le CFCAL privilégie une saine gestion de sa liquidité et opère une sélection de ses risques considérablement renforcée.

Malgré ce contexte de crise financière générale, le CFCAL est parvenu à améliorer sensiblement ses marges sur l'exercice 2009. Le PNB s'établit ainsi à 40 298 K€ contre 33 383 K€ au 31 décembre 2008 (+ 20,71 %). Un produit exceptionnel de 1 170 K€ lié à des reprises de provisions sur litiges assignations contribue certes à l'évolution du PNB, mais de manière marginale.

Le RBE à 28 671 K€ contre 22 507 K€ au 31 décembre 2008 enregistre une croissance encore plus importante (+ 27,39 %). A 11 627 K€ contre 10 876 K€ les charges générales d'exploitation ne progressent que de 6,90%. La maîtrise de ces charges associée à la progression du PNB se traduisent par un coefficient d'exploitation en nette amélioration : 28,85 % contre 32,6 % au 31 décembre 2008.

Le coût du risque enregistre une dégradation importante passant de 633 K€ à 2 440 K€ du fait de la progression des provisions sur créances douteuses. Le CFCAL a également appliqué une décote supplémentaire de 10 % sur la valeur vénale de ses gages afin de prendre en compte le retournement du marché immobilier. Néanmoins, ces créances sont intégralement garanties, leur gestion fait partie du modèle du CFCAL avec un couple rendement/risque élevé et surtout elles reviennent à un niveau conforme au modèle après avoir atteint des planchers historiquement faibles.

Le résultat net s'élève à 17 266 K€, après impôts, contre 13 330 K€ pour l'exercice précédent, soit une progression remarquable de 29,52 %.

Le Conseil d'administration propose cette année à l'Assemblée Générale de fixer le dividende à 2,40 €, qui reste comme l'année dernière payable en espèces ou en actions.

*
* *

RESOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2009 approuve le bilan et les comptes sociaux de l'exercice 2009 tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale approuve le bilan et les comptes consolidés de l'exercice 2009, tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices, telles qu'elles sont présentées par le Conseil d'Administration et décide en conséquence :

de doter la réserve facultative de 1 617 830,01€
de fixer le dividende de l'exercice à 2,40 €

L'Assemblée Générale décide de proposer à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions créées avec jouissance du 1^{er} janvier 2010

Cette option porte sur la totalité du dividende mis en distribution, soit 2,40 € par action

Le prix d'émission des actions créées en paiement du dividende sera égal à 90 % de la moyenne des cours de clôture des vingt séances de bourse précédant la date de la présente Assemblée, diminuée du montant net du dividende alloué et arrondie au centime immédiatement supérieur.

Les actionnaires qui souhaitent opter pour le paiement du dividende en actions pourront faire leur choix à partir de la date de détachement du dividende, soit le 09 juin 2010, jusqu'au 28 juin 2010 inclus, auprès des intermédiaires financiers habilités à payer ledit dividende. En conséquence, tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option le 28 juin 2010 au plus tard ne pourra recevoir le dividende lui revenant qu'en espèces.

Le dividende en espèces sera payé le 6 juillet 2010. Chaque actionnaire pourra opter pour l'un ou l'autre mode de paiement du dividende, mais cette option concernera le montant total du dividende pour lequel l'option lui est offerte. Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France, prévu au 2^o du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts. Depuis le 1er janvier 2008, l'imposition des dividendes revenant aux personnes physiques peut se faire, au choix, par intégration aux revenus soumis au barème progressif ou par prélèvement forfaitaire libératoire (au taux de 18%). L'option doit être exercée par le contribuable avant le versement des dividendes. A défaut d'option, les dividendes seront réintégrés aux revenus soumis au barème progressif, les prélèvements sociaux de 12,1 % sur les dividendes étant retenus d'office dès leur paiement.

Si le montant du dividende auquel il a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, l'actionnaire pourra :

- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur en versant la différence en numéraire ;
- soit recevoir le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration avec faculté de délégation au Président, pour effectuer toutes les opérations consécutives à l'exercice de l'option et à l'augmentation de capital qui en résultera, notamment constater la réalisation de l'augmentation de capital, modifier les statuts de la Société et procéder aux formalités de publicité.

Il est rappelé, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts que pour les trois exercices précédents, les distributions par action ont été les suivantes :

	Nombre d'actions	Dividende net par action en €	Masse distribuée €
Exercice 2006	3 167 320	5,00	15 836 600,00
Exercice 2007	3 376 738	2,20	7 428 823,60
Exercice 2008	3 484 538	2,10	7 317 529,80

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale approuve les termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi en application des dispositions de l'article L.225-40 du Code de Commerce.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale approuve la convention conclue avec Monsieur Antoine COUTIERE suite à la fin de ses fonctions de président du Conseil d'Administration et relatée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation intervenue lors de la séance du Conseil d'Administration du 13 octobre 2009 de Monsieur Alain SIEGRIST en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Alain MAIRE, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir et prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte de la démission en date du 20 novembre 2009 de Monsieur Fabrice BOUVIER de ses fonctions de censeur.

Huitième Résolution

Conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme diffusé selon les modalités fixées par le règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le Conseil d'Administration à procéder au programme de rachat d'actions de la société selon les modalités et les objectifs suivants :

- objectifs du programme :
 - assurer la liquidité et l'animation du marché de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité, réalisé par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement, conforme à la charte

de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers

- attribution gratuite d'actions réservée aux membres du personnel de la société

- modalités de rachat :
 - le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 75 € par action.
 - le prix minimum de vente ne devra pas être inférieur à 40 € par action,
 - 1 – dans le cadre du contrat de liquidité :
 - le nombre maximum d'actions susceptible d'être acquis dans les conditions ci-dessus est limité à 5 % du capital, soit 181 480 actions à la date de l'assemblée, pour un montant maximum de 13 611 000 €
 - la présente autorisation est valable pour une durée qui expirera avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
 - 2 – dans le cadre de l'attribution gratuite réservée :
Le nombre maximum d'actions susceptible d'être acquis dans les conditions ci-dessus ne pourra excéder 1 % du capital de la société à la date de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire, des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale décide de maintenir pour l'exercice 2010 le montant des jetons de présence revenant au Conseil d'Administration à 55 000 €.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Antoine COUTIERE pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur du CREDIT FONCIER DE FRANCE représenté par Monsieur Philippe DRUART pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de l'ESCA représenté par Monsieur Christian BURRUS pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Treizième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Robert ALLEMON pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quatorzième Résolution

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Alain SIEGRIST pour une durée de six ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Quinzième Résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts, publications ou déclarations prévus par la loi.

RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

					en €
NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
1) SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 830 163	4 830 163	5 149 526 ⁽¹⁾	5 313 921 ⁽¹⁾	5 535 150 ⁽¹⁾
Nombre d'actions émises	3 167 320	3 167 320	3 376 738	3 484 538	3 629 606
2) RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 874 765	26 096 135	25 101 673	23 851 347	19 119 922
Marge brute	12 475 883	19 602 895	15 604 712	12 940 531	14 337 174
Résultat avant impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	7 603 996	16 963 253	14 978 862	12 400 980	11 713 437
Impôt sur les bénéfices	2 790 539	2 363 872	2 183 602	1 744 584	1 713 141
Participation des salariés et intéressement dus au titre de l'exercice	1 718 796	1 632 351	1 342 779	1 387 748	1 795 135
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	14 080 077	16 968 936	11 501 863	8 527 624	10 328 884
Montant des bénéfices distribués	15 836 600	15 836 600	7 428 824	7 317 530	8 711 054
3) RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations nettes aux amortis. et provisions	0,98	4,09	3,39	2,66	2,26
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations nettes aux amortissements et provisions	4,45	5,36	3,41	2,45	2,85
Dividende versé à chaque action	2,00	2,00	2,20	2,10	2,40
Dividende exceptionnel	3,00	3,00	-	-	-
4) PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	77	101	109	106	106
Montant de la masse salariale	2 271 977	2 705 089	3 128 536	3 445 570	3 572 608
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales,...)	1 161 959	1 389 438	1 643 258	1 873 850	1 999 749

(1) Augmentation de capital par réinvestissement du dividende

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT
LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS
au 31 décembre 2009**

en milliers d'€

SOCIETES	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en %	Valeurs comptables des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
* PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES									
FILIALES (50% au moins du capital détenu par la Société)									
C.F.C.A.L. - Société de Crédit Foncier (Siren 424 184 737) 1,rue du Dôme à STRASBOURG									
	8 953	31 679	99,99%	12 197			32 424 (1)	13 317	
Sàrl LA GERANCE FINANCIERE (Siren 568 503 551) 1,rue du Dôme à STRASBOURG									
	168	1 622	100,00%	154			89 (2)	32	
* PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS									
A LONG TERME									
Titres de participation									
Titres de l'activité de portefeuille									
				31					

(1) PNB

(2) Chiffre d'affaires

ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL

	Nombre de titres	Pourcentage de détention	Pourcentage de droits de vote
CREDIT FONCIER DE FRANCE	2 499 808	68,873%	68,977%
ESCA	470 732	12,969%	12,989%